

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf septembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, M. GRELET Remy, Mme HOFFMANN Noémie, M. JACQUINET Benoît, M. PERNET Gilbert, M. PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme SONGY Catherine, M. WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absents excusés : M. ADAM Jérémy, M. CAPT Bruno, M. DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mme LELOUP Sylvie

M. WALGRAEVE Alexandre, à le pouvoir de M. ADAM Jérémy.
M. PERNET Gilbert, à le pouvoir de Mme LELOUP Sylvie,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr PERNET Gilbert est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion du 13 juin 2025. Aucune question n'a été soulevée.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 13 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Point sur les lotissements des Champs Chevaliers et des Marronniers**
- **Point sur le projet des caméras**
- **Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixation des attributions de compensation 2025 : vote et délibération**
- **Décision modificative – immobilisations en cours : vote et délibération**
- **Recrutement d'un agent recenseur : vote et délibération**
- **Groupement de commandes – fournitures et plantations d'arbres et arbustes : vote et délibération**
- **Projet de cavurnes et reprises de concessions : information et vote**
- **Présentation d'un devis pour la plantation d'arbres fruitiers sur le terrain situé à proximité de l'aire de retournement – Grande Rue**
- **Diverses délibérations**
- **Questions et informations diverses**

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

N°21-2025	RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) ET FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025
N°22-2025	DECISIONS MODIFICATIVES N° 1
N°23-2025	RECRUTEMENT ET REMUNERATION DE L'AGENT CHARGE DU RECENSEMENT
N°24-2025	LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS DE DENEIGEMENT - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
N°25-2025	CIMETIERE DEVIS DE REPRISE DE SEPULTURES

POINT SUR LES LOTISSEMENTS DES CHAMPS CHEVALIERS ET DES MARRONNIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :

- Lotissement des Champs Chevaliers :
Les relevés topographiques du lotissement des Chevaliers, réalisés par le géomètre, ont été reçus. Une réunion d'information avec les habitants doit être organisée, prévue pour la mi-octobre.
- Lotissement des Marronniers :
Conformément à la convention du 18 décembre 2015, la remise des ouvrages de voirie et réseaux divers doit intervenir à l'achèvement du gros œuvre du dernier lot, désormais réalisé. La commune procédera donc à la réception des ouvrages. Un procès-verbal contradictoire entre les différentes parties sera dressé à cette occasion.

POINT SUR LE PROJET DES CAMERAS

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du compte rendu de la gendarmerie, la commune est toujours dans l'attente d'un second devis afin de pouvoir présenter le projet.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) ET FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour l'agglomération, s'est réunie le 26 juin 2025. Elle a évalué les transferts de charges opérés entre la Communauté d'agglomération et les Communes de son territoire au cours de l'année 2025.

En ce qui concerne MATOUGUES, le montant des attributions de compensation définitives 2025 est arrêté au montant de 4 113.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver En ce qui concerne MATOUGUES, le montant des attributions de compensation définitives 2025 est arrêté au montant de 4 113.00 €.

DIT que cette décision sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération sous 3 mois.

DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Procède au vote des crédits supplémentaires suivants sur le Budget Principal 2025 :

CREDITS A OUVRIR :

Dépenses d'Investissement

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
041	2131	OPFI	Bâtiments publics	+39 067.42
041	2152	OPFI	Réseaux de voiries	+26 635.05
			TOTAL	+65 702.47

CREDITS A OUVRIR :

Recettes d'Investissement

Chap.	Article	Opérati	Objet	Montant
041	203	OPFI	Frais d'études	+65 702.47
			TOTAL	+65 702.47

RECRUTEMENT ET REMUNERATION DE L'AGENT CHARGE DU RECENSEMENT

Considération la possibilité de recruter comme vacataires des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés,

Considération que les opérations de recensement de population dans la commune correspondent à une mission spécifique pouvant donner lieu à ce type de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour

DÉCIDE :

D'autoriser le recrutement d'un vacataire pour assurer la mission spécifique et ponctuelle liée aux enquêtes de recensement de la population pour la période allant du 16 janvier au 15 février 2026.

De rémunérer les agents chargés du recensement de la façon suivante :

Coordonnateur : remboursement des frais de déplacement en dehors de l'agglomération communal en cas d'utilisation du véhicule personnel selon le barème en vigueur dans la fonction publique,

Agent recenseur : rémunération forfaitaire brute fixée à 2 141.41 € (Indice Majoré 435).

GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURES ET PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES

Le Conseil municipal décide de ne pas participer à ce groupement de commandes.

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE POUR UN MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS DE DENEIGEMENT - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil municipal décide de renouveler son adhésion à ce groupement de commandes, à l'unanimité.

PROJET DE CAVURNES ET REPRISES DE CONCESSIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la reprise de 5 sépultures dans le cimetière communal, afin de libérer des emplacements.

Il présente le devis établi par la société Marbrerie Marnaise, d'un montant de 5 579,35 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à la reprise de 5 sépultures dans le cimetière communal,
- d'accepter le devis de la Marbrerie Marnaise pour un montant de 5 579,35 € TTC.

Monsieur le Maire informe également que le Conseil municipal accepte le devis concernant les cavurnes, établi à 5 844 € TTC. Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

PRESENTATION D'UN DEVIS POUR LA PLANTATION D'UN VERGER COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un contact a été pris avec l'entreprise Pépinières DEFONTAINE afin d'établir un devis pour la plantation d'un verger communal sur le terrain situé à proximité de l'aire de retournement au bout de la Grande Rue.

Il précise que cette entreprise a l'habitude de proposer des projets entrant dans le cadre de la subvention régionale « Mon village, espace de biodiversité », laquelle peut financer jusqu'à 80 % du montant, selon les conditions d'attribution.

Le Conseil municipal est informé que le devis est en attente de réception.

INFORMATION GENERALES ET QUESTIONS DIVERSES

VISITE DE MONSIEUR IROLLA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur IROLLA sera de passage sur la commune le 4 octobre afin de voir ses œuvres.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – VOLET SANTE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, conformément à la réglementation, les employeurs publics devront, à compter du 1er janvier 2026, participer financièrement aux contrats santé des agents à hauteur minimale de 15 €, sous réserve que ceux-ci soient labellisés.

EMPLACEMENT RESERVE POUR UN FUTUR CIMETIERE – PLUI

Madame Raux Marie-Pierre interroge le Conseil municipal au sujet de l'emplacement réservé au cimetière. Lors de la visite relative au PLUi, il avait été évoqué la possibilité de déplacer cet emplacement réservé pour un futur cimetière. Elle souhaite savoir si, dans le cadre de la mise à jour du PLUi, il est possible de délibérer sur ce changement avant l'élaboration du nouveau PLUi.

Monsieur le Maire indique qu'il se renseignera auprès de l'Agglomération de Châlons.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21H45.

Le secrétaire de séance

Le Maire, ADNET Bruno

